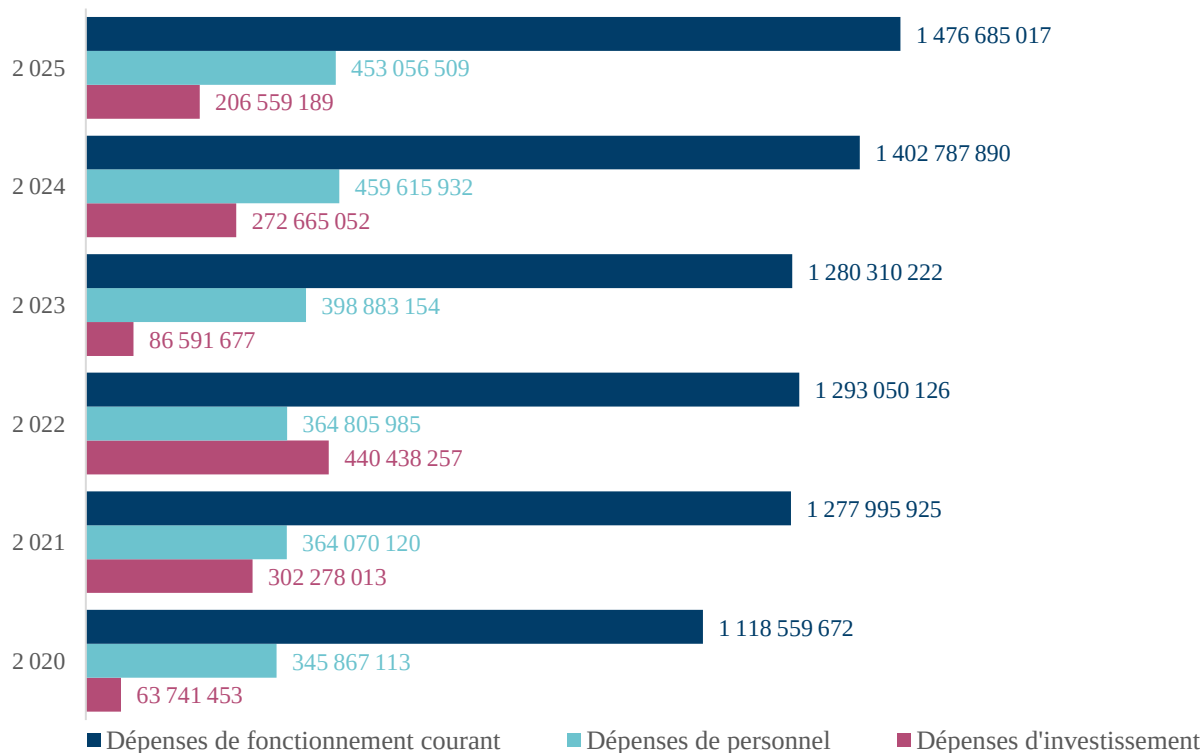




Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	5	18	16	9	48	65%
STA	Stagiaire FPT					0	0%
ANT	Agent non titulaire	11	6	4		21	28%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration		2	1	2	5	7%
Total effectif		16	26	21	11	74	100%
Part en %		22%	35%	28%	15%	100%	

3.4.38 Service de l'imprimerie officielle (IO)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	43 rue des Poilus Tahitiens, Paofai – Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 117 - 98713 Papeete
Téléphone	40 50 05 80
Courriel	secretariat.sio@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/sio/
Page Facebook	SIO Polynésie française
Horaires d'ouverture	Service : Lundi au Jeudi : 7h00 à 15h00 ; Vendredi : 7h00 à 14h00 Régie de recettes : Lundi au Jeudi : 7h00 à 14h00 ; Vendredi : 7h00 à 13h00
Chef de service	Madame Tiriana SUISIN-HAUMANI

- Arrêté n° 743 CM du 23 mai 2024 portant organisation et fonctionnement du service de l'imprimerie officielle

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 1757 CM du 17 septembre 2025 portant nomination de Mme Tiriana SUISIN en qualité de chef du service de l'imprimerie officielle

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Présidence de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports aériens, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires (PR).

Présentation générale et attributions

Le Service de l'imprimerie officielle (IO) est un service administratif rattaché à la Présidence de la Polynésie française.

Ses principales missions sont :

- **La publication du Journal Officiel de la Polynésie française (JOAM) :**
 - La collecte, traitement et diffusion des données dont la publication est obligatoire en vertu des lois et règlements ;
 - La garantie de la fiabilité et de l'authenticité des informations officielles, sous la direction de publication du Secrétaire général du gouvernement ;

Cadre réglementaire

Création

- La gestion du téléservice ‘ARERE, plateforme dématérialisée pour la publication des annonces légales et judiciaires.

L’IO prépare la diffusion du Journal Officiel de la Polynésie française (JOAM), qui rassemble toutes les annonces judiciaires et légales et marchés publics. Depuis août 2024, le Journal Officiel des Annonces Légales et des Marchés publics (JOAM) est désormais entièrement dématérialisé et accessible en ligne. Depuis le 17 mars 2025, la diffusion est quotidienne.

- **La transparence de la vie associative, économique et financière**
- La mise en œuvre de partenariats avec les services et organismes concernés afin de renforcer la diffusion de l’information administrative.

L’IO contribue à la transparence de la vie publique, associative, économique et financière en diffusant des données fiables et authentiques, validées par le Secrétariat général du gouvernement.

- **Les travaux d’impression**
- La réalisation de travaux d’impression commandités par les institutions et organismes publics ;
- La conception et impression d’ouvrages ou documents homologués par le Président de la Polynésie française.

L’engagement du Service de l’imprimerie officielle :

En modernisant nos outils et en développant des partenariats avec les services de l’administration, nous veillons à offrir un service fiable, transparent et adapté aux besoins de la société polynésienne.

Les principales activités du service :

- La publication journalière du JOAM depuis le 17 mars 2025 ;
- L’édition des recueils de textes réglementaires et des codes applicables en Polynésie française ;
- L’impression et la vente d’affiches administratives ;
- La confection des registres d’état civil ;
- La confection d’imprimés et autres travaux d’imprimerie pour les services et établissements de l’administration de la Polynésie française ;
- La vente des publications, des recueils de textes réglementaires, des codes et autres travaux d’imprimerie ;
- La vente d’ouvrages reçus en dépôt-vente des administrations du Pays.

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l’Usager, pour les agents de l’entité, pour l’organisation :

Pour l’usager

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	35 945 482	96 284 786	1 096 100
2 024	33 964 334	104 006 773	4 339 200
2 023	41 446 442	108 581 642	2 403 547

- Publication quotidienne du JOAM à compter de mars 2025, en remplacement du rythme antérieur (3 publications hebdomadaires en 2024), permettant une réduction significative des délais de publication et une meilleure réactivité administrative.
- Dématérialisation complète du traitement des annonces RCS, avec transmission sécurisée des données par fichiers XML, garantissant une meilleure fiabilité des informations publiées et une accélération des délais de traitement.
- Elargissement des horaires d’ouverture de la régie (1/2h de plus du lundi au vendredi).

Pour les agents du SIO

- Suppression des ressaisies manuelles des annonces RCS grâce à l’intégration automatisée des données transmises par le teneur du RCS.
- Simplification des circuits de traitement (réception, contrôle, publication), permettant aux agents de se concentrer sur les contrôles de conformité et la qualité éditoriale.

Pour l’organisation

- Mise en place d’un dispositif SFTP sécurisé pour les échanges de données avec le teneur du RCS. Projet piloté par le Secrétariat général du gouvernement (SGG) et le SIO.
- Renforcement de la traçabilité et de la fiabilité des flux de données juridiques publiées au JOAM.
- Structuration progressive des processus métiers en lien avec la transformation numérique du service.

En termes de démarches dématérialisées :

- Au travers de la plateforme ‘Arere :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées	Nombre de dossiers traités en 2025
Dépôt et paiement en ligne des annonces et paiement préalable des publications des RCS.	95 %	11 120

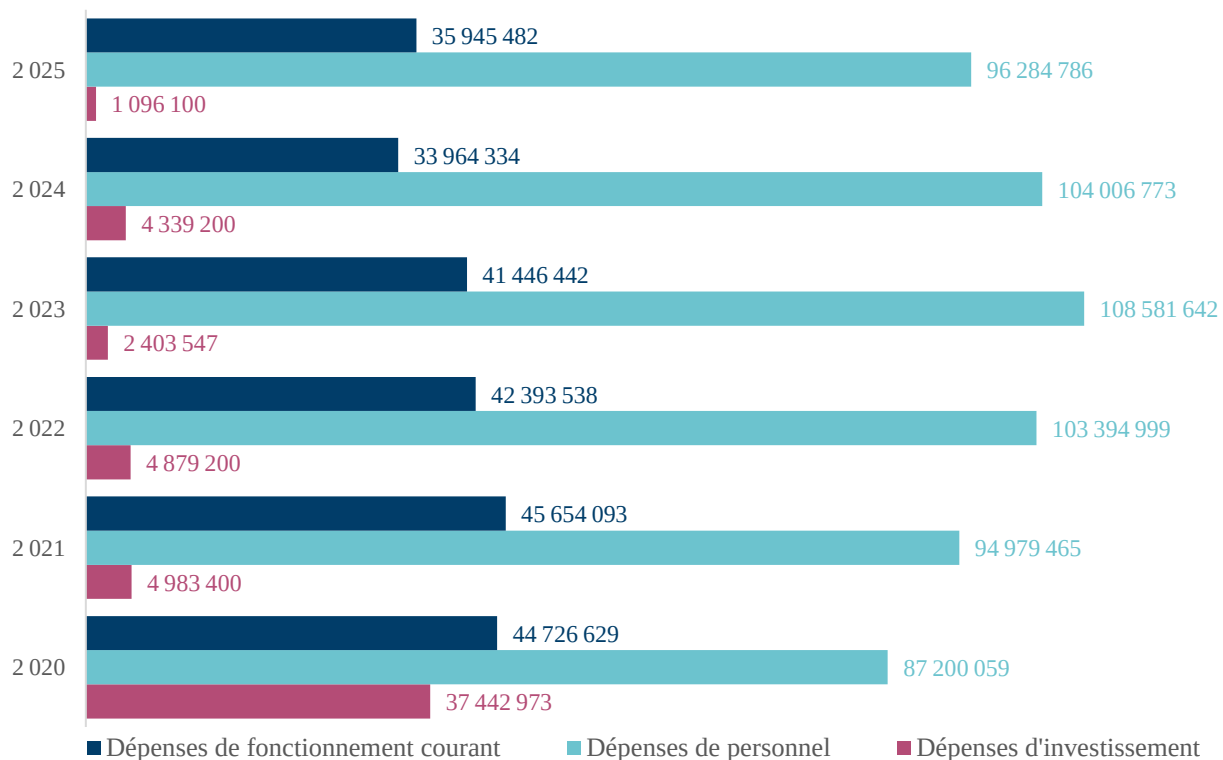
- Au travers de Lexpol Marchés publics :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées	Nombre de dossiers traités en 2025
Dépôt et traitement des annonces de marchés publics.	100 %	1 175

- Au travers de la plateforme EdilexIO (SFTP) :

Liste des démarches dématérialisées et des applications	% démarches dématérialisées	Nombre de dossiers traités en 2025
Transmission dématérialisée des annonces RCS sous format Xml	100 %	5 638

2 022	42 393 538	103 394 999	4 879 200
2 021	45 654 093	94 979 465	4 983 400
2 020	44 726 629	87 200 059	37 442 973



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	1	1	5	1	8	47%
STA	Stagiaire FPT		1			1	6%
ANT	Agent non titulaire	1	1	4		6	35%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration			1		1	6%
FD3	Fonctionnaire Détaché Etat	1				1	6%
Total effectif		3	3	10	1	17	100%
Part en %		18%	18%	59%	6%	100%	

3.4.39 Délégation à la recherche (REC)

Identité visuelle	 Délégation à la Recherche de Polynésie française
Adresse géographique du siège	22 rue Dupetit-Thouars, Bâtiment « Annexe » 1er étage, Tarahoi, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 20981 – 98713 Papeete
Téléphone	40 47 25 60
Courriel	secretariat.rec@administration.gov.pf
Site internet	https://www.service-public.pf/rec/
Page Facebook	-
Horaires d'ouverture	Lundi au jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi 7h30 à 14h30
Chef de service - Déléguée	Dr Tea FROGIER

- Délibération n°89-5 AT du 9 février 1989 portant création de la délégation à la recherche

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 673 CM du 23 avril 2021 portant nomination de Mme Priscille Tea FROGIER en qualité de déléguée à la recherche

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR).

Présentation générale et attributions

La Délégation à la recherche (REC) a pour mission principale de préparer, de coordonner, d'animer et de suivre la mise en œuvre de la politique territoriale de la recherche.

Elle représente :

- La structure permanente de coordination et de suivi des programmes de recherche décidés par les pouvoirs publics,

Cadre réglementaire

Création